



HONORAIRES

VENTE

Nos honoraires comprennent les frais de négociation et les frais de rédaction d'actes.

Jusqu'à 150 000 euros	7.00% TTC
Entre 150 000 et 400 000 euros	6.00% TTC
Entre 400 000 et plus	5.00% TTC
Ce pourcentage s'applique par tranche non cumulative	

Estimation :

Secteur « Porticcio à Mare e sole » : 125.00€ HT soit 150.00€ TTC

Secteur « Portigliolo à Acqua Doria » : 250.00€ HT soit 300.00€ TTC

Secteur « Bastelicaccia – Cauro » : 250.00€ HT soit 300.00€ TTC

LOCATION SAISONNIERE

Les honoraires de l'agence s'élèveront à 20% sauf pour les locations d'un montant inférieure à de 2 000 €/semaine 30 %

LOCATION ANNUELLE

Pour les locaux à usage de résidence principale soumis à la Loi du 06/07/1989 : mise à jour Loi ALUR

TYPE D HONORAIRES	PART BAILLEUR	PART LOCATAIRE
Honoraires de Négociation	2 % TTC du Loyer annuel Hors charges	
Honoraires de visite, constitution dossier et rédaction du bail	8€ TTC/ m ² si < ou = à 65m ² 5€ TTC/m ² si > à 65m ²	8€ TTC/ m ² si < ou = à 65m ² 5€ TTC/m ² si > à 65m ²
Honoraires de Rédaction d'Etat des Lieux	3€ TTC/m ²	3€ TTC/m ²

Pour les locaux commerciaux et professionnels ainsi que pour tous les autres baux hors Loi 06/07/1989:

10.00%HT soit 12.00% TTC du loyer annuel hors charges + 250.00€ HT soit 300.00€ TTC pour montage de dossier A la charge du preneur.

Honoraires de Gestion :

6.67 HT soit 8.00% TTC sur tous les encaissements.

Afin d'optimiser et sécuriser au mieux votre gestion locative, nous pouvons vous proposer une Garantie des Loyers impayés.